

## SPRL FABIEN DEVILLERS

Rue de la Vecquée 170 BE 4100 SERAING

Tél: 04.388.12.94

Fax:

E-mail: info@certigreen.be



SERAING , le 16-02-2017 Numéro : FA1700161

Code client	4583
Date d'échéance	16-02-2017
Mode de règlement	Paiement à l'acte
Date de livraison	16-02-2017

Madame SCHMITZ Caroline Rue du Doyard, 10

4670 Blégny

TVA: N.A. N° Entreprise:

Description	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
Dois pour la certification énergétique PEB d'un appartement situé rue du Peignage n° 62 à Verviers	1,00	161,16	161,16	21,00
Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par ACA	1,00	107,44	107,44	21,00
Communication virement: FA1700161 SCHMITZ - <u>IBAN</u> : BE68-2400-8384-9834 - <u>BIC</u> : GEBABEBB				
	d'un appartement situé rue du Peignage n° 62 à Verviers  Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par ACA <u>Communication virement:</u> FA1700161 SCHMITZ - <u>IBAN:</u> BE68-2400-8384-9834 -	d'un appartement situé rue du Peignage n° 62 à Verviers  Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par ACA  Communication virement: FA1700161 SCHMITZ - IBAN: BE68-2400-8384-9834 -	d'un appartement situé rue du Peignage n° 62 à Verviers  Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par ACA  Communication virement: FA1700161 SCHMITZ - IBAN: BE68-2400-8384-9834 -	d'un appartement situé rue du Peignage n° 62 à Verviers  Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par ACA  Communication virement: FA1700161 SCHMITZ - IBAN: BE68-2400-8384-9834 -

Taux	Base	Montant
21,00	268,60	56,41

Total HT	268,60
Total TVA	56,41
Total TTC	325,01
Acompte	0,00
Net à payer	<b>325,01 €</b>

## Conditions générales de vente

- 1. Nos factures sont payables à la date d'échéance suivant le délai repris dans le mode de règlement.
- 2. Toute réclamation sur le montant doit intervenir par écrit dans les huit jours à dater de l'envoi de celle-ci. A défaut, la facture sera considérée comme acceptée.
- 3. Toute facture non payée à l'échéance donnera lieu, de plein droit et sans mise à demeure, à un intérêt de 12 % l'an et à une indemnité forfaitaire de 18 % avec un minimum de 50€.
- 4. En cas de litige, les Tribunaux de Liège seront compétents.